

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 3 septembre 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°19

CIRCULAIRE N° 3538/DEF/DCSEA/SDA/2RFR
relative aux épreuves de sélection professionnelle des sous-officiers du service des essences des armées au titre de l'année
2011.

Du 8 juillet 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 3538/DEF/DCSEA/SDA/2RFR relative aux épreuves de sélection professionnelle des sous-officiers du service des essences des armées au titre de l'année 2011.

Du 8 juillet 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 6 2 4 C

Références :

Décret n° 2008-954 du 12 septembre 2008 (Jo n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 36 ;
Signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 614.1.1.5).
Arrêté du 14 septembre 2009 (BOC N° 38 du 9 octobre 2009, texte 2. ; BOEM 614.1.1.5).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Référence de publication : BOC N°36 du 3 septembre 2010, texte 19.

Art. 1er. Des épreuves de sélection professionnelle seront organisées, au titre de l'année 2011, pour les sous-officiers du service des essences des armées.

Elles se dérouleront à la base pétrolière interarmées de Chalon sur Saône :

- pour les épreuves écrites, le 31 mai 2011 ;
- pour les épreuves orales, du 19 au 23 septembre 2011.

Art. 2. Les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- être agent technique en chef avant le 31 décembre de l'année précédant celle de présentation aux épreuves ;
- être volontaire en position d'activité ou en détachement ;
- être titulaire, au plus tard le 1^{er} janvier de l'année de réalisation des épreuves de sélection professionnelle, d'un brevet supérieur de spécialiste ou de technicien délivré par le service des essences ou l'armée de terre ;
- être admis à l'état de sous-officier de carrière au plus tard le 1^{er} janvier de l'année de réalisation des épreuves de sélection professionnelle ;
- être titulaire d'une aptitude médicale générale au service au titre de l'année de présentation des épreuves de sélection professionnelle.

Art. 3. Le dossier de candidature comprend :

- une demande manuscrite ;
- un état de renseignements du modèle donné en annexe I. ;

- un certificat médico-administratif d'aptitude (imprimé n° 620-4*/1) de moins d'un an, mentionnant impérativement et en toutes lettres « l'aptitude du candidat aux épreuves de sélection professionnelle ».

L'avis et la note d'aptitude seront exprimés en fonction des indications données en annexe II.

Le dossier devra être adressé, avant le 1^{er} mars 2011 (cachet de la poste faisant foi), à

l'établissement administratif et technique du service des essences des armées (EATSEA)*

Bureau personnels/bureau épreuves-formation-reconversion

CO n° 60016

54035 Nancy cedex.

La présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.

ANNEXE I.
FICHE DE RENSEIGNEMENTS.

FICHE DE RENSEIGNEMENT.

	2007.	2008.	2009.	2010.
NIVEAU DE NOTATION.				
POTENTIEL.				
FONCTION.				

Date de prise de rang ATC :

SOC depuis le :

Brevet supérieur de spécialité ou de technicien détenu :

Avis motivé de l'autorité militaire de premier niveau :

Note d'aptitude proposée par l'autorité militaire de premier niveau :

/20

ANNEXE II.

BARÈME UTILISÉ POUR L'AVIS MOTIVÉ DE L'AUTORITÉ MILITAIRE DE 1ER NIVEAU.

1. AVIS MOTIVÉ DE L'AUTORITÉ MILITAIRE DE PREMIER NIVEAU.

L'autorité militaire de premier niveau exprimera son avis sous forme libre, en s'attachant à faire ressortir les aspects suivants de la personnalité du candidat :

- autorité et aisance naturelles ;
- style de commandement et souci du facteur humain ;
- ascendant sur ses camarades sous-officiers ;
- ouverture d'esprit ;
- disponibilité.

2. NOTE D'APTITUDE.

La note d'aptitude sera attribuée suivant le barème ci-dessous :

APTITUDES ESTIMÉS.	NOTES SUR 20.
J'estime que le candidat est parfaitement apte à devenir major dès à présent et je désirerais tout particulièrement l'avoir sous mes ordres.	20, 19, 18.
J'estime que le candidat est apte à présent à devenir major et je souhaiterais l'avoir sous mes ordres.	17, 16, 15.
J'estime que le candidat est apte à devenir major et j'accepterais de l'avoir sous mes ordres.	14, 13, 12.
J'estime que le candidat peut à la rigueur devenir major ; toutefois l'accès plus tardif à ce grade me paraîtrait souhaitable et sa présence sous mes ordres me serait indifférente.	11, 10, 9.
J'estime que le candidat doit confirmer son aptitude à devenir major. L'accès à ce grade serait prématuré et je ne souhaiterais pas l'avoir sous mes ordres.	8, 7, 6.
J'estime que le candidat ne peut en aucun cas devenir major et ne voudrais pas l'avoir sous mes ordres.	5, 4, 3, 2, 1, 0.